

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Liste des abréviations utilisées</i> . . . . .	ix
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> . . . . .	1
<b>CHAPITRE 1. L'APPRÉHENSION DES TROUBLES MENTAUX PAR LE DROIT PÉNAL: UNE CONCEPTION RÉDUCTRICE</b> . . . . .	7
Section 1. Une qualification stricte de l'état mental au moment des faits reprochés . . . . .	9
Section 2. Une appréciation discrétionnaire du tribunal suivant la nature de la prise en charge . . . . .	15
<i>Sous-section 1. L'automatisme sans troubles mentaux:         un acquittement pur et simple</i> . . . . .	15
<i>Sous-section 2. La non-responsabilité criminelle pour         cause de troubles mentaux: l'accès au système des         commissions d'examen</i> . . . . .	20
Section 3. L'inaptitude à subir son procès: un remède intérimaire . . . . .	35
<b>CHAPITRE 2. L'ÉTAT DE SANTÉ COMME FACTEUR D'ATTÉNUATION OU D'AGGRAVATION DES PEINES: UNE ARME À DOUBLE TRANCHANT</b> . . . . .	41
<b>CHAPITRE 3. LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES MENTAUX PAR LES RÉSEAUX CORRECTIONNELS: DES COUPS D'ÉPÉE DANS L'EAU</b> . . . . .	59
Section 1. Le système correctionnel canadien (SCC): des conditions carcérales difficiles et contre-productives . . . . .	60
<i>Sous-section 1. Beaucoup de discours, peu de résultats</i> . . . . .	60

<i>Sous-section 2. D'un recours abusif à l'isolement préventif à la mise en place d'unités d'intervention structurée (UIS) . . . . .</i>	73
<i>Sous-section 3. Un choc de cultures institutionnelles entre les milieux psychiatrique et correctionnel . . . . .</i>	89
<i>Sous-section 4. La prévalence des troubles mentaux en milieu carcéral: une situation alarmante . . . . .</i>	96
Section 2. Les Services correctionnels du Québec: un manque d'uniformité dans la prestation des soins de santé mentale . . . . .	106
Section 3. De la prison à la communauté: une transition difficile et peu balisée . . . . .	111
<b>CHAPITRE 4. DES MESURES PARCELLAIRES TENDANT À CONCILIER LES IMPÉRATIFS DE TRAITEMENT ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE . . . . .</b>	<b>119</b>
Section 1. De la rue à la prison, il n'y a qu'un pas. . . . .	119
Section 2. Agir en amont: soutien aux interventions policières en situation de crise . . . . .	130
Section 3. L'inaptitude à recevoir une sentence: un remède intérimaire. . . . .	139
Section 4. Les ordonnances de détention en milieu hospitalier pour les accusés condamnés à une peine d'emprisonnement: un carcan trop rigoriste . . . . .	140
Section 5. L'institution des tribunaux spécialisés en santé mentale: une approche au potentiel limité . . . . .	146
<b>CHAPITRE 5. UNE SOLUTION DE RECHANGE PLUS ENGLOBANTE: LE POTENTIEL DES PEINES AVEC SURSIS . . . . .</b>	<b>159</b>
Section 1. Pour une approche humaniste du crime . . . . .	160
Section 2. Élargissement des conditions d'accessibilité à l'emprisonnement avec sursis. . . . .	172
Section 3. La nécessité d'une ordonnance d'évaluation au stade présentenciel . . . . .	176

Section 4. Une peine conditionnelle à la disponibilité des ressources communautaires . . . . .	181
Section 5. <i>Quid</i> d'un manquement aux conditions d'un sursis? . . . . .	181
Section 6. Les limitations du modèle . . . . .	183
<b>CONCLUSION</b> . . . . .	185
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> . . . . .	195
<b>INDEX ANALYTIQUE</b> . . . . .	219